

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDÉO DE LA MÉDIATHÈQUE « LE GRENIER DES ARTS »

Article 1 : Un Espace jeux vidéo est proposé dans la salle d'animation de la Médiathèque. Cet espace, dédié à l'utilisation sur place des jeux, est accessible gratuitement aux usagers inscrits à la médiathèque (abonnement en cours de validité). Pour les mineurs l'accès au service est soumis à une autorisation parentale à partir de 11 ans. Les enfants de moins de 11 ans devront être accompagnés d'un adulte. L'abonné devra justifier de son âge par la présentation de sa carte d'identité, passeport ou livret de famille.

Article 2 : Le service est ouvert un mercredi et un samedi matin par mois (en fonction des disponibilités de l'espace animation), de 10h à 12h.
Le service est accessible uniquement sur réservation, par téléphone au 01.75.74.81.74, par mail à mediatheque@mairie-maganville.fr, ou sur place.

Article 3 : Il ne peut être choisi qu'une seule console et qu'un seul jeu par créneau horaire, sans possibilité d'en changer au cours de la consultation.
Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au service, il ne sera possible de réserver qu'un seul créneau d'une heure par personne et par mois (sous réserve des disponibilités).
L'espace de jeux vidéo peut accueillir 4 personnes maximum par créneau, avec un maximum de deux personnes par console.
En cas de retard de plus de 15 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau sera attribué à un autre utilisateur.

Article 4 : Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange de sa carte d'abonné en cours de validité.

En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le rembourser à hauteur de son prix d'achat.

La médiathèque étant dans l'obligation de s'acquitter de droits de prêts et de diffusion lors de l'achat du jeu vidéo, le particulier sera dans l'impossibilité de le remplacer directement.

Exemple du jeu « Just Dance 2020 » sur Nintendo Switch :

Prix public (sans droit de prêt et de diffusion) : 21,10 euros TTC

Prix d'achat bibliothèque (avec droit de prêt et de diffusion) : 75,67 euros TTC

Il sera donc demandé à l'utilisateur de rembourser la valeur du jeu vidéo par l'achat d'autres produits pour la médiathèque, et à hauteur du préjudice financier.

Article 5 : Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le Pan European Game Information (PEGI) qui représente un système d'évaluation européen des jeux vidéo destiné aux consommateurs, afin d'aider à choisir les jeux adaptés à l'âge des joueurs. Le PEGI est indiqué sur la jaquette du jeu consultable à la médiathèque et dans le catalogue informatisé de la médiathèque [Grenier des Arts \(maganville.fr\)](http://Grenier des Arts (maganville.fr)).

Article 6 : L'Espace jeux vidéo est géré par un bibliothécaire qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

Accusé de réception en préfecture
078-217803543-20221010-22-10-35-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Date de publication : 18/10/22
EXECUTOIRE Loi 82 213 du 02/03/1982

Article 7 : L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la Médiathèque. En cas de comportement excessif le bibliothécaire pourra interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire voir définitive du service.



Je soussigné(e),

Nom Prénom.....

Date de naissance

Adresse

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Espace jeux vidéo de la Médiathèque
« Le Grenier des Arts » et m'engage à la respecter.

A Magnanville, le

Signature

AUTORISATION PARENTALE (à remplir pour les mineurs)

Représentant légal

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphone.....

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'Espace jeux vidéo de la Médiathèque

A Magnanville, le

Signature

Pour tout renseignement : 01.75.74.81.74 ou mediatheque@mairie-magnanville.fr